

Christine TOURNIER
Orthophoniste - Formatrice
55 rue Denis Papin
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Tel: 06 77 78 29 36

christine.tournierbadre@yahoo.fr
<https://chemins-de-fluence.fr/>

n° SIRET: 43882942600073
enregistrée à la Préfecture de la Charente
sous le n°75160088116



FORMATION DESTINÉE AUX ORTHOPHONISTES

Programme Restart DCM pour la prise en soin du bégaiement avant 6 ans selon le modèle capacités-demandes

E-Learning (6h) en autonomie

Jeudi 4 et Vendredi 5 février 2027

Lieu: Salons de l'Urban, 48 bis rue de Valenciennes, 59000 LILLE

Classe virtuelle synchrone Vendredi 12 avril 2027

Prix: 490€, 2 repas du midi inclus (pas de prise en charge FIFPL)

410 € pour les inscriptions avant le 1^{er} octobre 2026

Nombre de places: 26

contact : Christine TOURNIER tel : 06 77 78 29 36 (par texto), christine.tournierbadre@yahoo.fr

Stéphanie ALLARD tel : 06 87 72 96 32 stephanieallard59@yahoo.fr

Bulletin d'inscription

A renvoyer à Stéphanie ALLARD
stephanieallard59@yahoo.fr

Nom Prénom:

Adresse professionnelle:

Numéro de téléphone pro:

tel portable

Adresse mail:

Je m'inscris pour la session de formation Programme Restart DCM pour la prise en soin du bégaiement avant 6 ans selon le modèle capacités-demandes

Clôture des inscriptions le 15 janvier 2027

Je verse 100€ d'arrhes par virement à Christine TOURNIER, somme qui ne sera pas restituée en cas d'absence ou de désistement après le 15 octobre 2026, le versement du solde sera dû le 6 novembre 2026

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	05236	0000070764W	72	CL ANGOULEME VICTOR HUGO(05236)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IBAN	FR52 3000 2052 3600 0007 0764 W72
Code B.I.C	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : MME CHRISTINE TOURNIER

je joins à mon versement la convention de formation **complétée (items en jaune)** et signée

Fait à:

Le:

Signature:

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

Mme/M. _____

ci-après dénommée "la-le bénéficiaire"

Et

Christine TOURNIER, orthophoniste

Déclaration enregistrée auprès du Préfet de la région Poitou-Charentes sous le numéro 75 16 00881 16

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 43882942700073

Article I – OBJET DE LA FORMATION

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

« Programme Restart DCM pour la prise en soin du bégaiement avant 6 ans selon le modèle capacités-demandes »

Article II – NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Conformément à l'article L.63131 CT du code du travail:

Nature de l'action de formation : entretien des connaissances

le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

Article III – DURÉE EFFECTIF ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Dates de la session : e-learning et présentiel du 4 au 5 février 2027 et le 12 avril 2027

L'effectif formé pour le bénéficiaire s'élève à 1 personne.

Nombre d'heures par stagiaire : 27

Lieu de la formation : Salons de l'Urban, 48 bis rue de Valenciennes, 59000 LILLE et classe virtuelle synchrone en ligne

Article IV – NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE

Afin de suivre au mieux l'action de formation prévue et d'obtenir les qualifications visées, il est nécessaire pour le stagiaire de disposer du niveau de connaissance suivant : Certificat de Capacité en orthophonie

Article V – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

La-le bénéficiaire s'engage à être présente aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Article VI – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : 490€ TTC

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

La-le bénéficiaire est informé-e que cette prestation de formation ne donne pas droit à un remboursement par le FIF-PL ou les organismes d'OPCA. Une facture et une attestation de présence seront délivrées à l'issue de la formation par la prestataire.

Article VII – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE :

- rappels théoriques par présentations "Power Point"
- exemples audio et vidéo de patients présentant un bégaiement
- présentation des épreuves du bilan
- exercices pratiques
- présentation du matériel utilisé en séance
- mises en situation par des jeux de rôle
- remise d'un code d'accès pour télécharger les supports utilisés (tests libres de droits, bibliographie, power point)

Article VIII – MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION

En cours de session, vérification régulière de la mise en application des points théoriques abordés

En fin de session, questionnaire d'évaluation de la formation (vérification des éléments retenus par les participants)

Article IX – SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L. 63531 du Code du travail, une attestation de présence sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article X – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

Relevé quotidien des présents et des absents

Article XI – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.63541 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article XII – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par la-le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 20 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, la-le bénéficiaire s'engage à renoncer au remboursement des 100 € d'arrhes versés lors de l'inscription. Cette somme sera conservée par la prestataire à titre de dédommagement. **Cette somme de 100 Euros, n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA. Celle-ci fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.**

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 3 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au remboursement des sommes versées lors de l'inscription (100€ d'arrhes)

En cas de réalisation partielle par l'organisme de formation, celui-ci renonce au versement complémentaire de la somme de 390€.

En cas de réalisation partielle du fait de l'absence d'un participant, la somme de 100€ versée lors de l'inscription sera conservée par la prestataire à titre de dédommagement.

Article XIII – LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de grande instance d'Angoulême sera saisi du litige

Fait à Angoulême

Le 20/07/2026 en 2 exemplaires

L'entreprise bénéficiaire:

(cachet)

Nom et qualité du signataire:

Signature:

L'organisme de formation:

Christine TOURNIER, orthophoniste

Christine TOURNIER
ORTHOPHONISTE - FORMATRICE
N° d'Organisme 75160088116
Siret : 438 829 426 00081
Tél : 06 77 78 29 36
<https://chemins-de-fluence.com>



PROGRAMME

E-LEARNING MODULES 1&2	MODULE 1 (3h) Introduction générale à l'approche RESTART-DCM. Contexte, fondements scientifiques et vue d'ensemble de la méthode thérapeutique MODULE 2 (3h) Connaissances théoriques sur le fondement de l'approche DCM (suite), l'évaluation multifactorielle DCM et la réduction des exigences dans les domaines moteur et linguistique.
MODULE 3 PRÉSENTIEL JOUR 1	Objectifs : savoir décrire le principe de l'approche DCM et de l'évaluation selon le modèle Capacités Demandes. Nombreux exercices pratiques en petits groupes : • Expliquer l'approche aux parents • Identifier les pressions de communication dans l'interaction parent-enfant • Réaliser une évaluation de la motricité orale et calculer les scores • Sélectionner les Demandes pertinentes à cibler dans le traitement ; • Organiser un rendez-vous avec les parents pour expliquer l'approche RESTART-DCM • Développer les compétences thérapeutiques visant à réduire les Demandes motrices et langagières de l'enfant et de l'environnement pour la phase 1 du programme RESTART-DCM
MODULE 3 PRÉSENTIEL JOUR 2	Objectifs : • Développer les compétences thérapeutiques visant à réduire les Demandes émotionnelles et cognitives de l'enfant et de son environnement pour la phase 1 • Renforcer les capacités motrices, linguistiques, émotionnelles et cognitives de l'enfant pour la Phase 2 du programme RESTART-DCM • Diminuer la fréquence des séances et programmer la fin de la thérapie
CLASSE VIRTUELLE MODULE 4	Tout.es les participant.es devront envoyer une (brève) étude de cas mettant en application cette approche et recevront des commentaires personnalisés pour approfondir leur pratique. Objectifs : appliquer l'approche RESTART-DCM aux études de cas proposées, « résolution de problèmes » en lien avec les questions posées.

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES STAGIAIRES SERONT CAPABLES DE

- Comprendre le contexte théorique du modèle Capacités-Demandes
- Expliquer le modèle aux parents pour la thérapie
- Mener une évaluation complète des demandes adressées à l'enfant et de ses capacités
- Etablir un plan de soins en concertation avec les parents
- Modéliser la diminution des Demandes et accompagner les parents pour mettre en place cette diminution en séance puis à la maison
- Résoudre les problèmes avec les parents pour le suivi du traitement et réévaluer régulièrement les objectifs
- Accompagner les parents et l'enfant dans l'augmentation progressive des capacités de l'enfant pour continuer à réduire l'impact du bégaiement
- Programmer l'arrêt progressif du traitement et préparer les parents à une éventuelle réapparition de l'impact du bégaiement sur l'enfant
- Accompagner les parents dans l'information à donner à l'entourage familial et scolaire